



Office de tarification de l'UPHOC

[www.uphoc.com](http://www.uphoc.com)

## **Modifications des modalités de remboursement entrant en vigueur au 1er février 2024**

**- supplément d'info -**

La spécialité suivante est aussi supprimée du remboursement à partir du 1er février 2024 :

<b>Crit</b>	<b>CNK</b>	<b>Dénomination</b>
B-275	3553773	ENSTILUM 50MCG/0,5MG/G MOUSSE CUTANEE SPRAY

Comme pour la spécialité ABASAGLAR, supprimée du remboursement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il s'agit d'une suppression suite à des discussions avec l'INAMI et le refus de la firme de diminuer le prix public.

Lilly avait communiqué cette suppression du remboursement, dans la partie réservée aux membres de notre site Internet, dans la rubrique « Communiqués des firmes », le 15 décembre 2023.

Pour la spécialité ENSTILUM, Leo PHARMA avait fait une communication le 19 janvier 2024

[https://www.apb.be/APB%20Documents/FR/Communiqu%C3%A9s%20des%20firmes/Dovobet\\_19.01.2024\\_FR.pdf](https://www.apb.be/APB%20Documents/FR/Communiqu%C3%A9s%20des%20firmes/Dovobet_19.01.2024_FR.pdf)

Source : service APB 02/02/2024